

POLITIQUE DES PRIX – Données numériques

Depuis le 1 octobre 2008, l'IGN a mis au point une nouvelle politique des prix qui vise à mieux cerner les besoins des clients en matière de données numériques.

Le prix, établi par le devis, est un **droit d'utilisation ou d'exploitation** des données numériques IGN.

La licence est établie dans une **convention**.

Celle-ci est signée, en deux exemplaires, conjointement entre le client et l'IGN.

En aucun cas, la fourniture des fichiers et de la documentation ne constitue un transfert de propriété total ou partiel de la base de données topographiques au profit de l'utilisateur, les droits concédés à ce dernier étant limitativement énumérés dans la convention.

Les droits concédés ne sont pas exclusivement au profit de l'utilisateur. Ils ne sont pas transmissibles par ce dernier, sauf accord préalable exprès de l'IGN.

De nombreux paramètres sont pris en compte pour déterminer le devis :

1. Le type de clients:

Nous distinguons deux types de clients pour les données numériques de l'IGN. Par conséquent, il existe également deux types de licences.

La **licence d'utilisation** permet l'utilisation (interne) au sein d'une entreprise ou d'une administration, moyennant paiement d'un prix fixe.

La **licence d'exploitation** est destinée aux "Value Added Resellers" (VAR) qui font des produits à valeur ajoutée dans lesquels nos données sont intégrées. Dans ces cas, la rémunération pour l'IGN dépend de quelques variables, comme l'importance du produit IGN dans le produit final, le prix de vente du produit dérivé, le nombre de produits vendus, etc.

Nous faisons également une distinction rigoureuse entre les "**revendeurs**" qui vendent des licences d'utilisation de produits de l'IGN à des tiers, et les VAR qui offrent une solution intégrée à leurs clients.

2. Surface ou superficie:

Les prix sont exprimés en fonction de la superficie.

Par produit, une **superficie minimale** est requise.

Moyennant paiement d'un supplément, il est possible de commander des découpages sur mesure.

Le supplément s'élève à 20 euros par découpe pour toutes les échelles et les produits.

3. Nombre d'utilisateurs:

Le nombre d'utilisateurs exprime le **nombre maximal de personnes travaillant sur les données en même temps**. Ceux-ci déterminent le nombre de licence d'utilisation.

4. Frais de dossier et livraison:

Pour chaque commande < 125 EUR, livrée sur **CD/DVD**, des frais de dossier supplémentaires de 12,50 EUR sont facturés.

Nous pouvons également mettre les données à disposition sur notre **serveur**.

5. Sélection thématique:

Les données vectorielles de l'ITGI peuvent être fournies par 'thème' correspondant à la structuration interne des données.

Le prix est exprimé en **% du prix total** de la base de données.

6. Redevance d'utilisation:

2 possibilités:

a) Le client paie une **redevance d'utilisation unique**.

Le client acquiert le droit d'utiliser les données pour une **période de 10 ans** moyennant le respect des conditions contractuelles.

Le client paie une redevance unique.

POLITIQUE DES PRIX – Données numériques

b) Le client paie une **redevance d'utilisation annuelle**.

Il reçoit immédiatement les données et les mises à jour si il y en a.

Chaque année, le client paie un tiers du prix de base calculé.

Le montant minimal pour appliquer cette possibilité est de 1000 euros par an.

6. Update:

Le cycle de mise à jour a été fixé à 6 ans pour tous les thèmes.

Pour acquérir ces mises à jour, le client paiera une redevance de **50%** du prix d'acquisition.

7. Dégressivité:

La dégressivité signifie que le prix unitaire baisse en **fonction de la quantité** de données achetées exprimées en unité de fichier, pour les produits matriciels et en km², pour les produits vectoriels.

8. Conditions spéciales:

Nous désirons promouvoir l'utilisation de nos données, c'est pourquoi nous accordons des réductions plus ou moins importantes à différents types d'entreprises aussi bien dans le secteur public que privé.

Notamment:

- Les **services publics fédéraux, les régions et les autorités locales** (administrations communales, CPAS,..)
- Les **asbl**;
- Les **universités et autres institutions scientifiques**;
- Les **étudiants** qui se servent des données de l'IGN pour leur travaux de fin d'études et thèses diverses;
- Les **écoles** pour des projets purement pédagogiques

9. Licence Internet:

Le client qui a acheté les cartes IGN numériques peut les utiliser (sous certaines conditions) sur son site Internet moyennant paiement d'une licence Internet **annexe à la licence d'achat des données**.

Le matériel cartographique ne peut être utilisé qu'à des fins d'information, en visualisation.

Le client doit toujours demander la permission pour l'utilisation sur Internet à l'IGN, même si celle-ci est gratuite.

Les montants des licences ne concernent que la licence pour l'utilisation sur Internet. L'achat des cartes ou des données n'est pas compris.

Les redevances sont payables **annuellement**.

10. Revendeurs:

L'IGN vend également des licences d'utilisation de ses produits par un réseau de revendeurs, qui offrent des **données brutes de l'IGN à des tiers**.

Si vous êtes intéressé par cette opportunité, vous pouvez prendre contact avec notre direction commerciale:

sales@ngi.be

Afin de vous servir au mieux, un formulaire de demande de devis détaillé est disponible au téléchargement sur le site. Celui-ci, rempli de façon la plus complète possible, nous permettra d'établir le meilleur prix pour l'acquisition de données numériques IGN.

L'équipe de la direction commerciale se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

T: 02/629 82 82

F: 02/629 82 83

Sales@ngi.be